

VARENNES-JARCY BASKET CLUB

(Saison 2024/2025)

Site du club : <http://varennesarjacybasketclub.fr>
Courriel : contact@varennesarjacybasketclub.fr Contact : Denis 06.09.55.63.90 (Whatsapp)

Vous avez l'intention de vous inscrire au Varennes-Jarcy Basket Club. Nous vous rappelons que le basket est un sport collectif et de compétition, quand il est pratiqué en club.

Nous vous rappelons que toutes les pièces sont nécessaires pour vous inscrire.

Clôture des inscriptions le 31/10/2024

Le VBC91

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille : Lieu de Naissance (CP + ville) :
Date de Naissance : Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel requis pour inscription E-Licence :
Téléphone Domicile : Téléphone Mobile :
Taille du maillot : S M L XL XXL

AUTORISATION PHOTOGRAPHIQUE

Je soussigné(e) :

Autorise le VBC91 à me prendre en photographie dans le cadre des activités sportives ou des sorties organisées par le VBC91.

N'autorise pas le VBC91 à me prendre en photographie dans le cadre des activités sportives ou des sorties organisées par le VBC91.

Date :

Signature*
précédée de la mention « lu et approuvé »

* signature des parents pour les mineurs

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE CREATION/RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Pour constituer votre dossier FFBB via E-Licence, réunir les pièces suivantes qui vous seront demandés lors de la saisie de votre licence.

- 1 photo d'identité récente
- 1 certificat médical de moins de 3 mois. (Certificat valable 3 ans si pratique en continu)
Important: Pour les surclassements une mention devra être indiquée sur le certificat médical. Si Renouvellement, Un questionnaire Santé vous sera proposé sur le site de la FFBB lors de la création de votre licence.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport.
- E-Licence via le site FFBB (Nous vous enverrons le lien dès que vous aurez rendu ce document), sur lequel vous insérerez tous les documents précités

Pour le VBC91

- Cotisation : Le montant de la cotisation est de : 100 € pour les licenciés joueurs loisirs sans compétition, 120€ en cas d'inscription après le 31/10/2024
Païement par Virement (RIB) ou en ligne par CB HelloAsso lors de la saisie de la E-licence.
- La fiche de renseignements ainsi que l'autorisation photographique.
- Règlement intérieur signé par le licencié.

NB : Pour les joueurs de nationalité étrangère, l'inscription via E-Licence n'est pas possible. Il vous faudra fournir la fiche de renseignement FFBB (la demander au Bureau du VBC91), ainsi qu'une copie du titre de séjour en plus de votre pièce d'identité. Et tous les documents demandés plus haut au format papier.



Relevé d'identité bancaire

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

Titulaire

ASSOC. VARENNES JARCY BASKET CLU

Domiciliation

COMBS GARE

Code Banque	18706
Code guichet	00000
Numéro de compte	97548706444
Clé RIB	36

IBAN (International bank account number)

FR76 18706 00000 97548706444 36

Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT

AGRIFRPP887



Certificat Médical et Surclassement

CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin - *Rayer la mention inutile)

Je soussigné, Docteurcertifie avoir examiné M / Mme et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant:

- la pratique du basket en compétition ou du sport en compétition*
- la pratique du basket ou du sport*.

FAIT LE/...../..... A

Signature du médecin:

Cachet :

SURCLASSEMENT (ne nécessitant pas un imprimé spécifique et un examen par un médecin agréé)

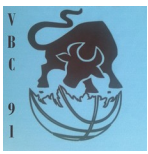
Si oui case ci-dessous à cocher et champs à renseigner

M/Mme..... peut pratiquer le Basketball en compétition dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

FAIT LE/...../..... A

Signature du médecin:

Cachet :



Varenes-Jarcy Basket Club

Règlement intérieur de l'association Varenes-Jarcy Basket Club (VBC 91)

Article 1 - Agrément des nouveaux membres du bureau du VBC 91.

1.1 Tout nouveau membre du VBC 91 souhaitant intégrer son bureau doit être présenté par deux membres de l'association préalablement à la présentation de sa candidature en assemblée générale annuelle.

1.2 Son élection à l'assemblée générale est régie par les dispositions de l'article 11 des statuts du VBC 91.

1.3 Le nombre limite de personnes constituant le bureau du VBC 91 est arrêté à 7.

Article 2 - Modalités d'inscription.

2.1 Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion.

2.2 Le montant de la cotisation est de 90 € pour les licenciés joueurs loisirs, 120 € pour les seniors compétiteurs, 140 € pour les jeunes non compétiteurs U9, 120 € pour les jeunes non compétiteurs U7

payable éventuellement en 2 chèques déposés à deux mois d'intervalle (50% + 50%) ou par virement bancaire. (RIB sur simple demande au trésorier)

Les chèques sont à établir à l'ordre du « Varenes-Jarcy Basket Club ».

2.3 Certificat du médecin obligatoire valable 3 ans (Depuis 2017).

2.4 L'incorporation définitive d'un nouveau membre au sein du VBC 91 relève d'une décision prise au sein du bureau du VBC 91.

Article 3 - Démission - Exclusion - Décès d'un membre.

3.1 La démission d'un membre du bureau du VBC 91 doit être adressée au Président du VBC 91 par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

3.2 Comme indiqué à l'article 8 des statuts du VBC 91, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le bureau du VBC 91, pour motif grave.

La décision d'exclusion est adoptée par le bureau du VBC 91 statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

3.3 En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

3.4 La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 4 - Assemblées générales - Modalités applicables aux votes.

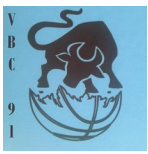
4.1 Vote des membres présents :

Les membres présents votent à main levée. Toutefois, certaines conditions s'appliquent (voir article 11 des statuts du VBC 91).

4.2 Vote par procuration :

Comme indiqué à l'article 11 des statuts du VBC 91, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions indiquées au dit article. Le nombre de procurations par personne est limité à 3.

Article 5 - Indemnités de remboursement.



Varenes-Jarcy Basket Club

5.1 Seuls les membres élus du bureau du VBC 91, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications.

Article 6 - Participation à la vie du club.

6.1 Il est demandé aux membres de participer à la vie du club, par une aide en cours d'année.

Les membres doivent également aider à la mise en place et au rangement lors des matches et entraînements (bouteilles d'eau, panneaux, table de marque, chaises et bancs).

Article 7 - Règles générales.

7.1 Le paiement de la cotisation donne le droit aux membres de profiter du gymnase exclusivement durant les créneaux horaires alloués par la Mairie et dont l'utilisation est décidée par le bureau du VBC 91.

7.2 L'association dispose de créneaux d'entraînements et de matches cependant, les coachs, le bureau du VBC 91, la Mairie ou le Centre médical se réservent le droit d'annuler un entraînement ou un match en cas de réquisition du gymnase notamment.

7.3 Un membre peut faire profiter, à une ou plusieurs de ses connaissances, du gymnase lors d'un entraînement dans la limite de 3 fois maximum/an. La personne extérieure qui doit être présentée par un membre de l'association peut également participer à un tournoi non officiel sous réserve de l'accord du bureau du VBC 91.

7.4 Il est demandé aux joueurs et coachs de respecter l'espace de rangement et de veiller au bon état et à la propreté du gymnase, des équipements et des matériels.

7.5 Il relève de la responsabilité des coachs de faire respecter les horaires d'activité physique au cours des entraînements. Un dépassement de cette limite horaire peut être accepté pour une activité non physique telle qu'une réunion amicale.

7.6 Tout membre est tenu d'observer une attitude strictement correcte dans ses gestes et dans ses propos, tant envers les dirigeants du VBC 91 et ses camarades de club qu'envers les spectateurs, les arbitres et les joueurs des clubs adverses. Aucune dérogation ne sera tolérée et chaque infraction sera pénalisée. Altercations et bagarres sont formellement interdites. En cas de litige, le bureau sera réuni afin de statuer sur les conséquences et les sanctions à appliquer aux membres concernés.

Article 8 - Modification du règlement intérieur.

8.1 Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le bureau du VBC 91 ou en assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.

À _____, le : _____

Nom / Prénom du licencié : _____

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Nom / Prénom du responsable légal : _____

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)